



Le calendrier des réouvertures annoncé par le Premier ministre

DATE DE RÉOUVERTURE* 19 MAI 9 JUIN 30 JUIN

CULTURE ET LOISIRS

	• Jauge : 8 m ² /pers. 1 siège sur 2	• Jauge : 4 m ² /pers. 1 siège sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Abandon de la règle de 1 siège sur 2
	• Jauge : 8 m ² /pers.	• Jauge : 4 m ² /pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.
	• Fermeture	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
	• Fermeture	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.
	• 10 pers. max.	• 10 pers. max.	• Fin des limitations
	• Plein air debout : non autorisé • Dans l'espace public : non autorisé • Plein air assis : jauge de 35 %, plafond de 1 000 pers.	• Plein air debout : non autorisé • Dans l'espace public : jauge fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Plein air assis : jauge de 65 %, plafond de 5 000 pers.	• Plein air debout : 4 m ² /pers., limite fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Dans l'espace public et plein air assis : jauge fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.

BARS, RESTAURANTS...

	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max. par table • Fermeture en intérieur	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 100 %, 6 pers. max. par table • Ouverture en intérieur : jauge de 50 %, 6 pers. max. par table	• Jauge de 100 %
	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max. par table • Fermeture en intérieur	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 100 %, 6 pers. max. par table • Ouverture en intérieur : jauge de 50 %, 6 pers. max. par table, pas de service au bar	• Jauge de 100 % (assis), pas de consommation au bar
	• Fermeture	• Fermeture Clause de revoyure début juin	• A définir

ENSEIGNEMENT

	• Conservatoires : reprise en présentiel • Danse : reprise pour les mineurs • Art lyrique : reprise en individuel	• Danse : reprise pour les majeurs (sans contacts) -jauge : 35 % de la classe • Art lyrique : reprise en individuel	• Danse : reprise de toutes les activités • Art lyrique : reprise de toutes les activités
	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé • Maintien des concours nationaux	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé (jusqu'à la rentrée) • Examens : en présentiel ou distanciel selon les modalités de déc. 2020/janv. 2021 • Rentrée universitaire de septembre : réouverture en conditions normales	

DATE DE RÉOUVERTURE* 19 MAI 9 JUIN 30 JUIN

TOURISME, VACANCES

	• Seuls les hébergements individuels ou familiaux sont ouverts		
	• Ouverture des étab. fermés en avril 2021 • Avec hébergement : activités suspendues (sauf exceptions)	• A partir du 20 juin : ouverts (avec et sans hébergement)	
	• Fermeture (sauf thermalisme : jauge à 50 %)	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé (thermalisme à 100 %)	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé (thermalisme à 100 %)

SPORT

	• Praticants -Sports sans contact = tous publics -Tous sports = publics prioritaires*** • Spectateurs -Jauge : 35 % de l'effectif autorisé -Plafond : 1 000 pers.	• Praticants -Sports avec contact = tous publics • Spectateurs -Jauge : 65 % de l'effectif autorisé -Plafond : 5 000 pers. -Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Praticants -Sports avec contact = tous publics • Spectateurs -Jauge : 100 % de l'effectif autorisé -Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. -Plafond maximal fixé par le préfet
	• Praticants -Publics prioritaires* = sans restrictions (dont scolaires...) • Spectateurs -Jauge : 35 % de l'effectif autorisé -Plafond : 800 pers.	• Praticants -Sports sans contact = tous publics (avec jauge de 50 %) • Spectateurs -Jauge : 65 % de l'effectif autorisé -Plafond : 5 000 pers. -Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Praticants -Sports avec contact = tous publics • Spectateurs -Jauge : 100 % de l'effectif autorisé -Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. -Plafond maximal fixé par le préfet
	• 10 pers. max. • Sans contacts uniquement	• 25 pers. max. • Sports avec contacts autorisés	• Fin des limitations

ÉVÉNEMENTS, CÉRÉMONIES

	• 1 emplacement sur 3 • Positionnement en quinconce	• 1 emplacement sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.
	• Jauge : 50 pers.	• Jauge : 75 pers.	• Fin des limitations
	• 1 emplacement sur 3 • Positionnement en quinconce	• 1 emplacement sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé

MAGASINS ET COMMERCE

	• Réouverture • Jauge : moins de 8 m ² = 1 client -au-delà = 8 m ² /pers.**	• Jauge max. : 4 m ² /pers.**	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
	• Jauge : couverts = 8 m ² /pers. -ouverts = 4 m ² /pers.	• Jauge : couverts = 4 m ² /pers.	• Pas de jauge

* AVEC PROTOCOLE SANITAIRE ADAPTE (MESURES BARRIÈRE ET DISTANCIATION). ** DANS LA LIMITE DE L'EFFECTIF MAXIMAL AUTORISÉ. *** SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, AVEC PRESCRIPTION MÉDICALE. LP/INFGROPHIE. SOURCE : GOUVERNEMENT.